© Thierry Guerraz

Les ingénieurs et techniciens habitant la commune ont participé bénévolement à la réduction de l'éclairage public, évitant le recours à un bureau d'études.

Quant à la construction de la nouvelle salle des fêtes pour laquelle les Saillansons devaient se prononcer sur deux lieux différents d'implantation, le débat s'est invité dans la rue. Pendant trois dimanches de juillet 2015, des stands d'information précisaient les points faibles et points forts de chaque lieu. Les habitants ont ensuite donné leur avis par sondage. *« À un moment, un référendum a été évoqué mais, selon nous, il ne doit être utilisé que sur des sujets très clivants »*, estime Vincent Beillard.

Dernière consultation en date, celle lancée via internet autour de l'aménagement du jardin public. Où les saillansons sont conviés à se prononcer sur la fonction même du lieu : jouer, se rencontrer, faire des activités... Les habitants peuvent aussi donner leur avis sur la manière dont le jardin pourrait être équipé en mobilier, jeux d'enfants...

« Un référendum a été évoqué mais, selon nous, il ne doit être utilisé que sur des sujets très clivants »

Le chemin emprunté est parfois escarpé. À l'euphorie des premiers jours ont succédé les réunions et avec elles le risque d'essoufflement. Décider dans la collégialité implique plus de temps, plus de réflexion, plus de débats, même si la mairie a pris soin *« d'animer les réunions avec méthode par un intervenant extérieur aux débats »*. La révision du plan local d'urbanisme, qui engage l'avenir de la commune, a donné lieu par exemple à une intense concertation de plusieurs mois, *via* notamment des ateliers du futur (1).

La démocratie participative n'est donc pas un long fleuve tranquille. Comme l'oxygène dans le sang, elle a besoin de se renouveler, de régénérer ses cellules. C'est un peu le rôle du Conseil des sages. Ses membres, qui ne font pas partie du conseil municipal, veillent au bon déroulement des opérations en s'appuyant sur le triptyque fondateur de l'expérience saillansonne : transparence, collégialité et participation. *« Ce conseil des sages est un élément clé de notre gouvernance,* confie Vincent Beillard. *Il propose par exemple en 2016 de nouveaux outils de débat et de participation (agora publique, jurys citoyens désignés par tirage au sort, référendum local...) que nous allons pouvoir mettre en œuvre avec l'embauche d'un chargé de mission démocratie participative. »*

Se renouveler, c'est aussi tendre la main vers des publics, les moins de 18 ans, les personnes âgées ou en situation de précarité, moins enclines à s'impliquer dans la vie du village. *« Il nous faut aller sur leur terrain,* reconnaît Vincent Beillard. *Nous souhaiterions concevoir une application qui nous permettent d'être en lien avec les jeunes pour qu'ils s'expriment davantage. »* Mais, sur les projets qui les concernent, la marge de manœuvre est étroite : la compétence jeunesse est du ressort de la communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans à laquelle appartient Saillans. À mi-chemin du mandat, Saillans entend quoi qu'il en soit aller au bout de ses idées pour encore et toujours revitaliser le dialogue et la participation.

Thierry GUERRAZ

(1) « Méthodes de participation des parties prenantes débouchant sur la production d'un plan d'action après un processus de diagnostic critique, de prospective créative et de recherche d'un terrain commun » (*Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Antoine Vergne).

L'action en bref

- **L'objectif :** mettre sur un pied d'égalité élus et citoyens en termes de temps de parole et de poids dans les choix effectués.
- **La méthode :** binômes ou trinômes d'élus, commissions participatives, groupes action projet, conseil des sages.
- **Les difficultés :** la démarche procède par apprentissage et expérimentation avec, parfois, des risques inhérents d'erreurs. Tirer les leçons et recommencer pour aboutir.
- **Le résultat :** Actuellement, 24 % de la population majeure participe aux commissions participatives et aux groupes actions projets.